

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

MARS 1996

VOLUME 7 NUMÉRO 6

RÉQUISITOIRE CONTRE LES ABOLITIONS DE POSTES, LA DÉCENTRALISATION ET LA SOUS-TRAITANCE

Lors de la séance des Commissaires tenue le 20 mars dernier, Pierre Tremblay, votre président, en a profité pour attirer l'attention du public sur le démantèlement en cours de la plus importante commission scolaire du Québec. Il a montré concrètement comment la CECM est en train de démantibuler un service public.

Nous reproduisons ci-dessous le discours qu'il a présenté lors de la séance des Commissaires du 20 mars 1996.

Depuis quelques années, les représentantes et représentants syndicaux se sont fait un devoir d'intervenir lors de la séance du Conseil des commissaires où l'on adopte le plan des effectifs pour l'année à venir. C'était là une intervention un peu tardive. En effet, comment espérer influencer la teneur des plans d'effectifs alors qu'ils sont déjà pour ainsi dire dans leur emballage cadeau.

Aussi, cette année, nous nous présentons deux mois d'avance afin que les informations et les arguments qui sont les nôtres puissent apporter un complément d'éclairage sur la réflexion qui vous accompagnera jusqu'au 15 mai prochain, date où vous adopterez les plans d'effectifs 1996-97.

D'entrée de jeu, nous désirons faire ressortir quelques statistiques sur les nombreuses abolitions de postes vécues depuis les deux dernières années.

Ainsi, le SNE a vu son plan d'effectifs amputé, entre autre, de 4 aides de métier, 3 aides générales de cuisine, 10 cuisiniers cl. III, 3 ébénistes, 4 électriciens, 5 menuisiers, 25 aides-concierges ainsi que de plusieurs autres catégories d'emploi au point où certaines coupures ont marqué la disparition complète de corps d'emploi à la CECM par exemple le spécialiste en réfrigération. Il ne reste d'ailleurs qu'un briqueteur pour 300 édifices dont 90% sont en briques.

Actuellement, il ne reste que 291 aides-concierges en poste pour s'occuper de toutes les écoles et des édifices de la CECM. Beaucoup de ces aides-concierges occupent des postes à 4 heures par jour.

Au SPPMEM, on a perdu en deux ans, entre autre, 1 bibliothécaire, 2.5 conseillers pédagogiques, 12 analystes, 2.5 attachés d'administration, 3 psychologues. Au total on peut dénombrer 59.6 postes abolis depuis 1994.

À l'APPA, nous avons perdu, entre autre, 9 agents de bureau cl. I, 6.5 agents de bureau cl.princ., 4 magasiniers, 7.5 préposés aux élèves handicapés, 27.5 secrétaires, 2.5 surveillants d'élèves, 18 techniciens de l'aide sociale, 28 techniciens en éducation spécialisée, 12 techniciens en informatique cl. princ., 3 techniciens en gestion alimentaire. Au total plus de 150 postes perdus en 2 ans à l'APPA. Bien sûr, certains de ces postes reviennent en cours d'année suivante, mais presque toujours sous forme temporaire ou à temps partiel avec la diminution de services que cela implique.

Vous venez donc d'entendre orthophoniste, bibliothécaire, conseiller pédagogique, préposé aux élèves handicapés, technicien de l'aide sociale, technicien en éducation spécialisée, cuisinier, aide générale de cuisine, etc. Ne s'agit-il pas là de tâches en services directs aux élèves? Ne sont-ce pas là des tâches absolument essentielles dans le contexte social montréalais. N'est-ce pas là un groupe de fonctions indispensables de soutien aux enseignantes et enseignants qui se dévouent jour après jour à la CECM.

Vous avez également entendu les mots analyste, attaché d'administration, psychologue, aide-conciergerie, ébéniste, électricien, agent de bureau, secrétaire, etc. S'il ne s'agit pas là de tâches en services directs aux élèves, elles n'en demeurent pas moins indispensables. En effet, quoi de plus agréable que de recevoir un chèque de paie ou encore de travailler dans des locaux bien propres et sécuritaires.

Vous nous répondrez sans doute que nous vivons de sérieuses restrictions budgétaires imposées en grande partie par le gouvernement et qu'il est difficile de faire mieux avec les ressources financières disponibles.

Nous vous répondons à notre tour que la CECM a fait des nouveaux choix de gestion. On a choisi par exemple de décentraliser vers les écoles un grand nombre de pouvoirs décisionnels et la gestion qui les accompagnent. A-t-on vraiment pris la mesure de la conséquence de cette décision majeure.

Premier constat

La tâche administrative maintenant dévolue aux écoles est devenue écrasante, nos secrétaires d'école, les responsables des services de garde, certains commis croulent littéralement sous la tâche et risquent l'épuisement professionnel à court ou moyen terme. On a choisi de couper des services centraux et d'abolir les postes y afférents. On a remis ces responsabilités aux écoles. On ne leur a pas pour autant affecté de nouvelles ressources. Il y a peut-être économie à court terme, mais à long terme combien en coûtera-t-il? On a, par exemple, aboli 4 postes d'agents payeurs au Service des ressources financières pour remettre cette responsabilité aux écoles. Pourtant, il n'y a eu là aucune économie compte tenu des escomptes perdus.

Deuxième constat

La décentralisation des budgets génère des fractionnements de poste de soutien et de professionnel augmentant ainsi la précarité d'emploi. En effet, comment une direction d'école peut-elle créer un poste complet si elle n'a à sa disposition que des sommes par trop modestes pour répondre à la demande et aux besoins.

Rappelons-nous, précarité d'emploi = instabilité du personnel et donc coûts plus élevés pour la gestion de ce personnel. On parle de stabilité dans les écoles. La structure de la CECM semble s'orienter vers toute l'instabilité du monde.

Troisième constat

Coupures de postes, décentralisation et soustraction sont de grands inséparables. Mais pourtant nous vous affirmons que ce n'est pas là la source d'économie qu'on veut bien laisser croire.

Rappelons-nous l'exemple de l'école James Lyng et de ses travaux, que M. Ducharme de l'ACEDM donnait lors d'une précédente audience. Rappelons-nous également que M. Turcotte du SNE et son groupe, travaillent présentement à démontrer les économies que la CECM peut faire en utilisant son propre personnel.

En plus de grandes orientations politiques et administratives, la CECM fait aussi des choix plus ponctuels de gestion qui nous apparaissent étonnants.

Ainsi, l'année dernière, le Service aux élèves dans son secteur des services de nutrition et de la petite enfance, choisissait d'abolir les 2 derniers postes de techniciennes en gestion alimentaire pour maintenir 7 diététistes cadres qui récupèrent pour une part importante de leur travail, ce que les techniciennes faisaient de toute façon. On a également engagé un diététiste contractuel pour plusieurs semaines afin de préparer des menus pour divers événements spéciaux. Ce travail était fait par les techniciennes antérieurement. De toute façon, ces recettes ne sont pas utilisées compte tenu, entre autre, de leur complexité et de leur coût de préparation. La CECM ce n'est pas le Château Champlain. Une diététiste cadre reçoit un salaire 50% plus élevé qu'une technicienne. Gestion loufoque, corporatisme crasse, nous vous laissons juges. Avouons tout de même que dans ces décisions administratives, l'austérité n'était pas au rendez-vous.

Au niveau du Service des ressources informatiques, il y a eu plusieurs postes d'analystes et de techniciens cl. principale coupés depuis 2 ans. La CECM croyait faire des économies par l'achat de logiciels "prêts à porter" ou par l'utilisation de firmes extérieures. La réalité démontre que ces logiciels extérieurs sont si mal adaptés que nos analystes et techniciens mis en disponibilité sont affectés en permanence à l'adaptation de ces logiciels mal conçus et non conformes à la réalité CECM. Il y a tellement de travail que certains d'entre eux possèdent une banque de temps supplémentaire fort bien garnie. Ainsi, pendant que le sous-traitant court à la banque pour déposer son chèque, les analystes et programmeurs en "disponibilité" arrangent les choses. Nous avons du personnel compétent, bien rompu à la réalité de la CECM. Pourquoi ne pas

l'utiliser dans la fabrication de premier niveau au lieu d'en faire des techniciens ambulanciers de l'électronique?

Le personnel de la CECM est sa plus grande richesse. Pourquoi ne pas l'utiliser à sa juste valeur ?

Pourquoi sous-contracter l'entretien des systèmes de chauffage, plusieurs de nos plombiers possèdent la carte de compétence pour le faire.

D'autres employés sont qualifiés en mécanique diesel et en réfrigération. Pourtant aucune de ces compétences n'est utilisée. On préfère donner des sous-contrats.

Le centre administratif est doté d'une imprimerie de haut niveau. La CECM a d'ailleurs dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars pour l'aménager. Pourtant, le personnel qui y travaille se demande constamment si l'employeur lui donne toute son importance. On y coupe des postes d'année en année, alors qu'il faudrait peut-être engager plus d'employés pour mieux rationaliser son service et générer des économies d'échelle aux usagers.

Enfin, vous possédez par votre personnel professionnel une source d'expertise de premier niveau. En travaillant dans le milieu de l'éducation à Montréal, ces professionnelles et professionnels ont tout vu et tout entendu. Elles et ils ont acquis et continuent d'acquérir une expérience inestimable pour l'employeur. Que ce soit pour le conseil pédagogique ou pour l'analyse administrative, ces personnes apportent un appui fondamental à la gestion quotidienne de la CECM.

Pourtant, les professionnels sont toujours lourdement touchés par les coupures de postes. Mais, alors qu'on coupe, on engage des consultants en formation du personnel enseignant au taux de plus de 500\$ par jour.

Vous comprendrez que ce que nous voulons vous dire à travers les exemples donnés, c'est que la gestion de la CECM peut se faire autrement. Une bonne planification du travail, un encadrement des employés plus "léger", une décentralisation remise en question à certains niveaux, une réduction importante des sous-contrats, peuvent faire en

sorte qu'il ne soit pas nécessaire de couper des postes. D'ailleurs, nous le répétons, la preuve de rentabilité de la sous-traitance et de la décentralisation reste à faire et il n'est pas certain qu'on pourra un jour y arriver. Nous, personnes salariées de la CECM, au SNE, à l'APPA et au SPPMEM possédons l'expertise nécessaire pour faire avancer l'éducation à Montréal. Les concierges, les enseignantes et enseignants le savent et nous appuient dans notre démarche comme nous voulons les appuyer pleinement dans leur tâche par notre travail.

La qualité de l'éducation passe par un personnel dévoué et compétent, ce que nous sommes et ce que nous voulons continuer d'être. Le travail est un droit fondamental et non un privilège. Pour l'ensemble des personnes salariées de la CECM, c'est également une mission qui doit être appuyée par des orientations administratives et politiques cohérentes et respectueuses.

Vous pouvez générer la précarité d'emploi, le temps partiel avec les conséquences sur la qualité de l'éducation qui en découleront.

Vous pouvez générer, par la précarité d'emploi, la pauvreté chronique de vos employés(es) et de leur famille.

Par contre, vous pouvez générer, par l'abolition de la sous-traitance et la création de véritables postes de qualité, une vie au travail marquée du point de la créativité et de l'implication qui ramèneront la CECM au premier rang des commissions scolaires au Québec.

Nous vous laissons deviner laquelle de ces deux options nous favorisons.

À vous maintenant de prendre les décisions appropriées.

SOPHIE-BARAT AVIS DE RECHERCHE

Toutes celles et ceux qui ont oeuvré au sein de l'école Sophie-Barat dès 1970, le comité organisateur des fêtes du 25^e anniversaire organisera des retrouvailles pour tous les membres du personnel de l'école au mois d'avril 1996. Pour obtenir d'autres informations, vous pouvez communiquer avec M. Richard Gascon, responsable des retrouvailles.

Pour les membres du personnel au numéro:
326-0262

Source: Raymond Kerr, 596-2077

PÈRE MARQUETTE FÊTE SES 25 ANS

C'est par un méchoui qui aura lieu le 16 mai 1996 à 19 h que toutes les personnes qui ont travaillé à l'école sont invitées à célébrer le 25^e anniversaire.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 7 mai en faisant parvenir un chèque au montant de 25\$ au nom du "Comité du 25^e Père-Marquette" à l'adresse suivante:

École Père-Marquette
a/s Comité du 25^e
6030, rue Marquette
Montréal
H2G 2Y2

Pour toutes informations. appelez:
Madame Madeleine Little au 596-7933.